

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 22 mai 2015

L'an deux mil quinze, le vingt deux mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Desplanches, Jacquart, Trapenard et Mmes Delecroix, Dupont, Pétard et Martin

Excusés : Mrs Bayot, Mme Cardia

Pouvoirs : Mme Cardia à Mr Jacquart

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Delecroix a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Date de convocation : 12/05/2015

Date d'affichage : 02/06/2015

M. Deschamps demande l'autorisation à l'Assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour : le devenir de l'Office National des Forêts et l'instauration de promotions au camping pour juillet – août.

- Devenir de l'Office National des Forêts (ONF)

M. Deschamps fait part de la demande de soutien du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel (SNUPFEN) sur le devenir de l'ONF. En effet, un nouveau contrat de plan menace la forêt et les services rendus aux communes forestières.

Le SNUPFEN souhaiterait alors que le Conseil Municipal apporte notamment son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national et que l'Etat réaffirme son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF.

Vote : 6 pour (dont un pouvoir) et 2 abstentions

- Location de chalets : promotions été 2015

M. Deschamps fait part de la proposition de l'organisme de location « Campô Découverte » (anciennement Chalets Découverte) de mettre en place des promotions de 10 à 20 % pour les locations de juillet – août. Il pense que cette décision est un peu prématurée.

Cependant, M. le Maire précise que si le Camping des Colettes ne suit pas les autres établissements affiliés à cette enseigne, beaucoup de locations pourraient se perdre.

M. Deschamps indique avoir consulté la gérante à ce sujet : celle-ci conseille d'instaurer une promotion pour cet été mais de ne s'en tenir, dans un premier temps, qu'au mois de juillet.

M. Deschamps dresse alors un rapide comparatif des locations à la date du 21 mai :

- gîte : 10 412 € contre 9 154 € en 2014
- chalets en location directe : résultats quasi identiques
- chalets loués par Campô Découverte : baisse de 28 % par rapport à l'année précédente

soit au total, un retard de presque 5 000 € par rapport à 2014.

Face à ce constat, M. le Maire propose de mettre en place une promotion de seulement 10 % uniquement sur le mois de juillet et de voir éventuellement, d'ici quelques temps, s'il est nécessaire de réajuster cette décision.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- Décisions modificatives

M. Deschamps indique qu'un courrier de la Sous-préfecture constatant diverses anomalies sur le Compte Administratif 2014 et sur le Budget Primitif 2015 a récemment été reçu en mairie.

Concernant le Compte Administratif, le report du déficit 2013 n'aurait pas été réalisé : le Sous-préfet demande alors de procéder à un nouveau vote de ce dernier. Or, après confirmation de M. Dorat, comptable public, cette remarque constitue une erreur de la part du représentant de l'Etat.

En revanche, en section d'investissement, 60 000 € de dépenses imprévues ont été créditées alors que celles-ci ne doivent pas excéder 7,5 % des dépenses réelles de la section. De même, des erreurs d'imputation ont été constatées en opération d'ordre et notamment pour les frais d'études (art. 2031). Une décision modificative doit alors être prise pour corriger ces anomalies.

> Budget Commune

Le poste « dépenses imprévues » de la section d'investissement est alors réduit de 48 856 €. Cette somme est ensuite dispatchée de la façon suivante :

- 47 000 € au compte 2315
- 1 856 € au compte 2112

Les frais d'étude de la section d'investissement (1 096 €) passent du compte 2031 au compte 2135, et ceux de la section de fonctionnement (1 196 €), du compte 2031 au compte 28031.

Enfin, une recette inattendue de 454 € permet d'augmenter proportionnellement les crédits de dépenses du chapitre 11.

> Budget PRL

21 € manquaient au compte 2188 pour pouvoir mandater la facture du lave linge du gîte. Cette somme est alors récupérée en section de fonctionnement et plus précisément au compte 6064.

> Budget CCAS

Un remboursement partiel sur l'achat d'une concession en 2014 nécessite l'ajout de crédits au compte 673. La somme de 87 € est alors prise au compte 6232.

Vote : le Conseil Municipal accepte l'ensemble de ces décisions modificatives.

- Pêche à l'étang de Duème

M. Deschamps indique que, suite à la décision de du Foyer Rural de ne pas poursuivre l'activité pêche, la commune se voit reprendre la vente des cartes de pêche.

Il propose pour cela d'instaurer le même règlement et les mêmes tarifs que l'année précédente, à savoir : 5 € pour la journée, 15 € à la semaine, 25 € à l'année et gratuit pour les enfants de – 12 ans.

La municipalité ayant été avertie trop tardivement, le repoissonnement n'a en revanche pu être effectué cette année.

M. le Maire propose quant à lui de nommer M. Kevin Ropiquet, jeune habitant de Lalizolle et passionné de pêche, garde pêche.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la création d'une régie pêche et de nommer

M. Ropiquet garde pêche.

M. Claisse en profite pour revenir sur le récent incident de l'étang qui menaçait de déborder. Après avoir découvert un regard et rechercher d'éventuels bouchons dans la buse, il a été décidé de faire venir une entreprise de vidange. Son intervention a permis d'avoir des résultats positifs mais temporaires, puisque après quelques jours de pluie, le niveau de l'étang est aussitôt remonté.

M. Claisse indique alors avoir pris l'initiative de fabriquer un furet pour pousser le bouchon : celui-ci passait jusqu'à 29 mètres, mais pas au-delà. L'employé communal est alors rentré directement dans la canalisation, en prenant toutes les précautions nécessaires, et a pu ressortir tout ce qui bloquait (planches en bois, etc,...).

Dès que la météo le permettra, des grilles seront installées afin d'éviter que de nouveaux bouchons se forment, et la vanne sera contrôlée.

Le propriétaire d'une parcelle voisine n'ayant pu assurer l'entretien pendant la période de débordement, il a été décidé de faire intervenir l'employé pour tondre son terrain.

- Exonération loyer restaurant

M. le Maire indique que les gérants du restaurant ont fait réaliser, à leur charge, diverses réparations sur le matériel. Le total des factures s'élève à 1 262,62 € TTC.

Ce genre de frais étant, en principe, pris en charge par la commune, M. le Maire propose de déduire cette somme de leurs prochains loyers, ce qui représente un peu de plus de 3,5 mois.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve cette décision.

Les gérants ont été informés que, désormais, en cas de panne, ils sont tenus d'en avvertir la mairie afin qu'elle puisse faire intervenir ses réparateurs.

- Subvention fédération nationale des Combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc (CATM)

M. Deschamps fait part de la demande d'aide du CATM auprès de la commune de Lalizolle. Il précise que cet organisme participe fréquemment à l'achat de gerbes pour les différentes cérémonies de commémoration. C'est pourquoi il propose de lui octroyer une aide de 27 €.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

M. Deschamps souhaite faire le point sur la demande de dotation pour les divers travaux 2015. En effet, le dossier a bien été accepté par le Sous-préfet, mais quelques recettes en moins sont à prévoir :

- seule une aide de 30 % (et non 50 % comme espéré) est accordée pour les travaux de réhabilitation de la cantine scolaire
- l'achat du radar pédagogique n'a pas été pris en compte dans le projet de sécurisation du bourg

soit une perte de 848 € par rapport à ce qui été attendu.

Il en profite également pour rappeler qu'un rattrapage sur la Taxe d'Aménagement depuis 2012 était prévu sur le budget et qu'il concernera cette année trois personnes. Cependant, pour les seuils de plus de 1 500 €, comme c'est le cas pour l'une d'entre elles, le versement s'effectuera sur deux exercices. Quoiqu'il en soit, la commune percevra, en 2015, 1 355 € au lieu des 227 € budgétés, soit 1 128 € de recettes supplémentaires.

- Eclairage public au lieu dit « Les Moulins »

M. Deschamps indique que les habitants de ce hameau souhaiteraient qu'un éclairage public soit installé au carrefour car l'endroit est isolé et sombre, surtout en hiver.

Le Syndicat Départemental de l'Énergie (SDE) a alors chiffré cette opération pour laquelle il participe à hauteur d'environ 25 %, soit le plan de financement suivant :

- coût total de l'opération : 1 098 €
- SDE : 275 €
- Commune : 823 €

Vote : l'ensemble des membres présents autorise le Maire à effectuer ces travaux

- Projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie

M. Claisse fait part de son entretien avec un architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Allier (CAUE 03) : celui-ci a chiffré un projet à 185 000 € comprenant l'installation de deux guichets (mairie et agence postale), la création d'une ouverture aux personnes handicapées, la création d'une entrée à l'arrière (côté bureau du Maire), l'aménagement de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite et l'installation d'un ascenseur pour accéder à l'étage.

D'après M. Claisse, ce projet est complètement disproportionné par rapport au budget communal. La circulation des handicapés jusqu'aux WC occupe énormément de place et coûte excessivement cher.

M. le Maire ajoute qu'en effet un réaménagement de l'existant avec un simple rafraîchissement pour un montant de 50 000 € serait plus raisonnable.

M. Deschamps indique alors avoir pris contact avec l'Agence Technique Départementale puisque celle-ci peut proposer une assistance technique pour ce projet. Il ajoute également avoir rencontré un délégué de La Poste chargé des relations territoriales sur le département : le groupe peut apporter une aide de 50 % pour un montant de travaux de 30 000 € sur l'ensemble du projet (mairie et agence postale). Il propose aussi une gamme de mobilier adéquat à un prix attractif.

D'autres subventions pourront également être sollicitées telles que la DETR ou encore le fonds 2 du Conseil Départemental, ce qui resterait 10 000 € à la charge de la commune pour la réhabilitation du bâtiment de la mairie.

- Anniversaire du décès du Duc de Morny

Avant d'aborder ce sujet, M. le Maire souhaite faire part de d'un courrier du Foyer Rural proposant d'apporter son aide pour les différentes manifestations prévues par la municipalité. Il se dit très satisfait de cette ouverture d'esprit et ne manquera pas de tenir informer l'association.

Il annonce ensuite le programme de la journée du 19 juillet pour l'anniversaire du décès du Duc de Morny :

- dès 9 h 00, une balade sur la commune de Lalizolle, guidée par M. Vivier, permettra de se rendre notamment au Tournebride, à l'ancienne école de Boënat, puis à l'étang Roux
- le périple se poursuivra à 10 h 00 à Chouvigny par la visite de l'ancien cuvage du Duc de Morny et de sa ferme
- à midi, un repas d'antan sera servi dans les restaurants de chacune des communes (Nades, Chouvigny et Lalizolle)
- dès 14 h 30, une conférence par un professeur agrée se tiendra à Nades. La municipalité clôturera cette journée par l'inauguration de la nouvelle annexe de sa salle polyvalente qui portera le nom du Duc de Morny

Par la suite, quelques produits dérivés seront vendus sur les différentes communes, et notamment des cartes postales ainsi qu'une cuvée spéciale fabriquée par un viticulteur de St Pourçain / Sioule.

- Fête de la musique 2015

M. Deschamps rappelle le déroulement du week-end des 20 et 21 juin tel qu'il avait été initialement prévu :

- samedi 20 juin : vin en l'honneur de Simon Dalmais à partir de 18 h 00, puis prestation de l'artiste pour un apéro concert à la salle des fêtes, et animations en cours de soirée sur la Place de l'Eglise et devant le gîte.

Certains élus pensent qu'il serait mieux de tout réunir à la salle polyvalente ce qui éviterait les dispersions et permettrait d'être à l'abri en cas de pluie. Une buvette serait installée pour la soirée et le vin d'honneur serait servi uniquement à la fin, en petit comité.

- dimanche 21 juin : visite du Mupop à 14 h 30. Un tarif de groupe est en cours de négociation. Départ de Lalizolle à 13 h 30 avec les minibus du Centre Social.

M. Desplanches soumet quant à lui la possibilité que l'association du Manteau d'Arlequin puisse assurer une prestation sur l'une des deux journées mais seulement le matin. Le Maire prendra directement contact avec la personne responsable de cette association.

Aussi, par soucis de conformité avec le Trésor Public, M. le Maire soumet aux voix l'organisation de la fête de la musique et l'encaissement des différentes recettes qui s'y rapportera. Vote : l'ensemble du Conseil accepte à l'unanimité.

- Charges de personnel

M. Deschamps dresse l'évolution des dépenses de personnel sur une année :

- au 1^{er} avril 2014 : 136 800,84 €
- au 1^{er} avril 2015 : 145 208,52 €

On constate une importante augmentation alors qu'aucune modification majeure en terme d'effectif n'a eu lieu : seules les petites revalorisations des catégories C, la hausse du temps de travail de l'ATSEM (+ 3 h) et la titularisation de la secrétaire de mairie au grade d'Adjoint Administratif qui permet, comme prévu, de réduire le coût de ce poste.

De plus, si l'on compare le ratio 2014 par habitant des charges de personnel nettes consolidées par rapport aux impôts locaux, on s'aperçoit que la commune de Lalizolle supporte un surcoût de 81 000 € par rapport aux communes de la même strate.

Ainsi, la commune se trouve dans l'obligation de mobiliser la quasi-totalité des impôts locaux pour faire face à ses charges de personnel, ce qui revient à dire que le retour à une fiscalité plus normale ne pourra pas être envisagée sans que des solutions soient trouvées au problème de sureffectif.

M. le Maire pense que, la baisse de l'endettement cumulée au départ spontané, pour diverses raisons, de certains agents pourrait être une première solution. M. Deschamps confirme qu'en effet la mutualisation du personnel serait un premier pas.

- Loi NOTRe

La parole est laissée à M. Jacquart pour expliquer brièvement les fondements de ce projet de loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Adoptée en première lecture en mars dernier, cette loi devrait être adoptée de façon définitive en août. Elle s'intègre à l'Acte III de la décentralisation qui s'intéresse aux compétences des communes, intercommunalités et départements. La loi NOTRe a donc pour objectif de supprimer progressivement les compétences des communes pour se diriger de plus en plus vers les intercommunalités.

Cela devrait se traduire notamment par la hausse du seuil minimum des Communautés de Communes (de 5 000 à 20 000 habitants, sauf pour les zones de montagne) accompagné d'un transfert automatique

de certaines compétences (tourisme, accueil des gens du voyage, eau, assainissement,...), mais également par l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct.

A l'avenir, la création de nouvelles communes semble être une solution pour peser davantage au sein de ces grosses intercommunalités. Certains envisagent même de transformer les Communautés de Communes actuelles en communes.

- Questions diverses

> personnel communal

M. le Maire indique que l'employé communal est toujours en arrêt de travail suite à un accident. Ses problèmes de santé semblent se compliquer. Des questions se posent alors sur ses capacités à assurer toujours ses fonctions.

La cantinière est également toujours en arrêt, et ce depuis le 1^{er} octobre. Son remplacement est pour l'instant assuré jusqu'à la fin de l'année scolaire.

> Conseil Municipal des jeunes

Mme Delecroix fait part d'un modèle de lettre qui pourrait être adressée aux jeunes de la commune afin de leur expliquer le fonctionnement d'un Conseil Municipal et pour que les personnes qui seraient intéressées par ce projet se fassent connaître. Une autorisation parentale sera exigée.

Elle propose, après réflexion et concertation, une tranche d'âge allant de 7 à 18 ans. Les mandats pourraient durer 2 ans ce qui permettrait d'aller jusqu'à 20 ans. M. le Maire estime que les personnes majeures n'ont pas leur place au sein d'une telle assemblée car celles-ci ont la possibilité de se présenter aux élections municipales. Il est donc proposé de revoir ce point.

Mme Delecroix pense enfin que l'élection d'un Vice-président au sein du Conseil des jeunes serait intéressante afin que celui-ci rapporte leurs idées et leurs échanges au Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.